

APPEL À CANDIDATURES

MONTANT DU PRIX :
2 000 €



Prix Fénéon

ARTISTIQUE
2026

Prix Fénéon

APPEL À CANDIDATURES 2026

Félix Fénéon (1861-1944)

Né le 22 juin 1861 à Turin en Italie et mort le 29 février 1944 à Châtenay-Malabry, Félix Fénéon fut journaliste et critique d'art.

Employé au ministère de la Guerre, de 1881 à 1894, Félix Fénéon se distingua alors par ses talents de rédacteur. Dès 1884, il lança sa carrière journalistique en co-fondant *La Libre Revue* et *La Revue indépendante*, un mensuel consacré aux arts et à la littérature et devint par la suite l'un des principaux rédacteurs de la revue littéraire *La Vogue*.

En 1886, il rejoignit le mouvement anarchiste et collabora à de nombreux journaux ou revues libertaires comme *L'En-dehors*, dont il assuma la direction pendant l'exil de Zo d'Axa à Londres, *La Renaissance* ou encore *La Revue Anarchiste*.

Devenu secrétaire de rédaction puis rédacteur en chef de *La Revue Blanche*, il apporta son soutien à Alfred Dreyfus en 1898, aux côtés d'Émile Zola, et signa le Manifeste des intellectuels, publié par *L'Aurore* le 14 janvier de cette année.

Après la Première Guerre mondiale et devant la Révolution russe de 1917, il s'éloigna de l'anarchisme pour se rapprocher, dans la mouvance de Paul Signac, d'une sensibilité communiste.

Il continua sa carrière journalistique au Figaro puis au Matin, où il rédigea ses célèbres Nouvelles en trois lignes. Il abandonna finalement le journalisme à la fin de l'année 1906 pour devenir employé puis directeur artistique de la galerie Bernheim-jeune à Paris.

De 1919 à 1926, il dirigea pour cette galerie le *Bulletin de la vie artistique*, une revue portant sur les collectionneurs et les artistes. Il fut par ailleurs, de 1920 à 1922, directeur littéraire aux Éditions de la Sirène, qui permit de redécouvrir des textes oubliés et lancer de jeunes auteurs prometteurs de l'époque.

Félix Fénéon fut de son vivant surtout connu comme critique d'art et découvreur de talents.

On lui doit un texte de première importance, le manifeste du néo-impressionnisme : *Les Impressionnistes* en 1886. Cette mince plaquette éditée à 227 exemplaires est la seule de ses œuvres en tant qu'écrivain, si l'on excepte ses contributions aux volumes du *Petit Bottin des arts et des lettres*, aux *Portraits du prochain siècle* et aux *Rassemblements ou Badauderies parisiennes*.

Il fit découvrir, voire publier, des auteurs tels que Jules Laforgue, Alfred Jarry, Stéphane Mallarmé, Guillaume Apollinaire et Arthur Rimbaud.

En peinture, il contribua à faire connaître, tout d'abord Georges Seurat, puis Camille Pissarro, déjà bien installé, Pierre Bonnard, Paul Signac, Kees Van Dongen, Henri Matisse, Maurice Denis ou encore Émile Compard.

Les musées d'Orsay et de l'Orangerie et le musée du quai Branly-Jacques Chirac ont consacré, pour la première fois en 2019, une grande rétrospective à Félix Fénéon.

Prix artistique Fénéon

APPEL À CANDIDATURES 2026

La chancellerie des universités de Paris, dépositaire des traditions de l'ancienne Université de Paris, attribue chaque année, des prix, bourses et subventions provenant de dons ou de legs qui lui ont été consentis.

Présentation du prix

En 1946, grâce à la vente de la prestigieuse collection de tableaux rassemblée par son défunt époux, Félix Fénéon, Fanny Fénéon institue comme légataire universelle l'ancienne Université de Paris. Elle charge cette dernière de créer un prix littéraire et un prix artistique, sous le nom de prix Fénéon. La chancellerie des universités de Paris décerne, depuis 1949, le prix littéraire Fénéon.

Le lauréat 2026 sera invité à rejoindre le jury pour le prix Fénéon 2027.

Pour l'année 2026, le montant du prix s'élève à 2 000 €.

Critères de candidature

- **Ce prix artistique est décerné à un(e) jeune artiste plasticien(ne), d'un âge inférieur ou égal à 35 ans à la date de clôture des candidatures, et de condition modeste, afin de l'aider à poursuivre sa formation.**
- Aucune condition de nationalité n'est exigée.
- **Le candidat devra justifier d'une formation artistique dans un établissement d'enseignement supérieur français, en cours ou terminée (niveau licence ou plus).**
- Le candidat devra présenter un ensemble d'œuvres (entre 5 et 15 maximum).

Constitution des dossiers de candidature

Chaque candidature¹ devra comporter :

- une lettre de motivation à l'attention du jury ;
- la présentation des œuvres au format numérique (entre 5 et 15 œuvres maximum) ;
- la fiche d'inscription à télécharger sur la plateforme depuis l'onglet « Contenu du dossier de candidature ». Une fois complétée, la joindre à l'espace candidature en format PDF ;
- une attestation de scolarité ou une copie d'un diplôme justifiant d'une formation artistique dans un établissement d'enseignement supérieur français ;
- une copie de la pièce d'identité recto/verso ou du passeport ;
- un relevé d'identité bancaire (ce document doit être fourni par la banque).

Toute candidature incomplète sera rejetée.

Date de clôture d'envoi des dossiers : 26 juin 2026.

Le dépôt de la candidature s'effectue sur la plateforme à l'adresse suivante :

<https://chancelloriedesuniversitesdeparis.wiin.io/fr>

Les candidats seront informés des résultats au cours du mois de novembre 2026, à la suite des délibérations du jury.

Le versement du prix est conditionné par la présence du lauréat à la cérémonie.

¹ Les dossiers de candidature sont conservés par la chancellerie pour une durée d'un an.

Pour toute information complémentaire :
Service Développement et Mécénat

Tél. : 01 40 46 21 19 / 20 (du lundi au vendredi entre 9h - 13h et 14h - 17h)

prix.chancellerie@ac-paris.fr / sorbonne.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FOIRE AUX QUESTIONS



Prix Fénéon

ARTISTIQUE

www.sorbonne.fr

Conditions de participation

Dans l'appel à candidatures il est indiqué que le prix artistique est décerné à un artiste « de condition modeste ». Y a-t-il un justificatif à fournir en ce sens ?

Non, il n'y a aucun justificatif à fournir pour attester de ses revenus. Le terme « condition modeste » est indiqué dans les dispositions testamentaires de Fanny Fénéon. Il désigne tout artiste ayant besoin d'une aide financière pour poursuivre son travail.

Dans l'appel à candidatures il est indiqué que le prix artistique est décerné à un artiste « afin de l'aider à poursuivre sa formation ». Cela signifie-t-il que le candidat doit être engagé dans des études en cours ou doit-il avoir achevé sa formation ?

Les candidats devront justifier d'une formation artistique dans un établissement d'enseignement supérieur français, en cours ou terminée.

L'obtention du prix dépend-elle d'un projet de formation à venir ?

L'obtention du prix ne dépend pas d'un projet à venir. Le fait de poursuivre une pratique artistique suffit à remplir ce critère. Les candidats peuvent néanmoins expliquer en quoi ce prix pourrait être utile dans le cadre d'un projet artistique en cours ou à venir.

Y a-t-il une limite d'âge pour candidater au prix ?

Oui, les artistes doivent avoir un âge inférieur ou égal à 35 ans avant la date de clôture de l'appel à candidatures.

Les candidats étrangers sont-ils éligibles ?

Oui, les candidats étrangers sont éligibles au prix. Il n'y a aucune condition liée à la nationalité.

Les candidats ne résidant pas en France sont-ils éligibles ?

Oui, les candidats ne résidant pas en France sont éligibles. Il n'y a aucune condition liée au lieu de résidence.

Est-il possible de candidater à deux ?

Oui, il est possible de candidater à deux. Le montant du prix sera divisé en deux.

Est-il possible de postuler la même année, à la fois au prix artistique et au prix littéraire ?

Oui, il est possible de postuler la même année aux deux prix.

Informations pratiques

Quelles sont les attentes concernant les œuvres à présenter ?

Les candidats ont une totale liberté dans le choix des œuvres qu'ils souhaitent présenter dans la mesure d'une sélection comprise entre 5 et 15 œuvres maximum. Il peut s'agir d'un ensemble d'œuvres autour d'une même thématique, ou de différentes œuvres présentant thématique, technique ou médium reflétant l'intégralité du travail de l'artiste.

Quelle est la procédure pour transmettre le dossier de candidature numérique ?

Les candidats doivent créer un compte sur la plateforme d'inscription de la chancellerie des universités de Paris à l'adresse suivante : <https://chancelloriedesuniversitesdeparis.wiin.io/fr> afin d'y déposer un dossier de candidature.

Comment ajouter la fiche d'inscription à son dossier de candidature ?

Pour commencer, il faut télécharger la fiche d'inscription depuis la plateforme numérique à l'adresse : <https://chancelloriedesuniversitesdeparis.wiin.io/fr/applications/prix-artistique-feneon?page-section=contenu-du-dossier-de-candidature>

Vous trouverez le document intitulé « Fiche d'inscription au prix Fénéon artistique » dans la partie « Contenu du dossier de candidature ».

Une fois téléchargé et complété, vous devez l'enregistrer au format PDF. Cette fiche est à destination du jury. Veillez à remplir soigneusement l'ensemble des informations demandées. Ne pas modifier les rubriques et la mise en page.

Enfin, vous pouvez cliquer sur l'onglet « Compléter le dossier » puis déposer la fiche d'inscription à l'étape 2 « Votre candidature » dans l'emplacement « Fiche d'inscription à destination du jury ».

Un RIB étranger peut-il être accepté ?

Oui, à condition que celui-ci soit un document officiel transmis par la banque. Les mentions suivantes doivent impérativement figurer :

- le nom et prénom du candidat
- le nom et l'adresse de la banque
- l'IBAN du candidat

Si le candidat ne possède pas d'IBAN, celui-ci doit transmettre son numéro de compte, ainsi que le code BIC ou SWIFT.

Le document fourni par la banque peut être l'équivalent d'un RIB.

Qui compose le jury ?

Le jury des prix littéraire et artistique Fénéon est composé de personnalités issues du monde de la littérature et des arts (écrivains, critiques, professeurs, artistes plasticiens, galeristes, éditeurs...).

Quand les candidats seront-ils informés des résultats ?

Les candidats seront informés des résultats par mail à la fin du mois de novembre au plus tard.

Peut-on avoir des informations concernant le rejet d'une candidature ?

La chancellerie ne peut pas communiquer les informations sur les délibérations du jury qui sont confidentielles. Leur décision ne remet cependant pas en question la qualité des dossiers transmis.

Le prix Fénéon artistique est-il imposable ?

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du centre des impôts.

Pour toute information complémentaire :

Service Développement et Mécénat

prix.chancellerie@ac-paris.fr

01 40 46 21 19 / 20